

## Concours d'enseignement : un premier recul du ministère

### Des « constats » portés par FO depuis près de 15 ans !

Un groupe de travail sur la formation initiale des enseignants a eu lieu le 8 novembre au ministère. Le document de travail accompagnant cette réunion comporte une partie intitulée « constats ». Force est de constater que ceux-ci rejoignent ceux de la FNEC FP-FO depuis la réforme dite de la « masterisation » en 2009 : en effet, ce que le ministère nomme l'« attractivité » de la profession enseignante décroît au fur et à mesure des diverses réformes qui ont impacté les concours d'enseignement. Le nombre de candidats passant le concours est en forte baisse (division par 5 depuis 2006), baisse encore accélérée avec la réforme « Blanquer » des concours (- 20 % d'inscrits au concours en trois ans), ceci dans le cadre d'une tendance longue de baisse du nombre de postes et d'admis (- 20 % pour les CAPES depuis 2006, - 25 % pour le CRPE depuis 2007).

Même si le ministère est évidemment moins disert à ce sujet, c'est aussi le constat de l'échec de la réforme Blanquer comme vectrice de la contractualisation des enseignants avant même le passage du concours.

### Une amorce de prise en compte des revendications

Le ministère a proposé trois scénarios d'évolutions de la formation initiale des professeurs : tous ces scénarios prévoient le passage du concours à Bac + 3 pour le 1<sup>er</sup> degré. Les choix à opérer ne concerneraient donc que le second degré avec un passage du concours maintenu à Bac + 5, ou un concours à Bac + 4, ou un concours à Bac + 3.

Le concours serait suivi de deux années de formation comme fonctionnaire stagiaire, avec des stages d'observation à hauteur de 25 % du temps de travail en 1<sup>e</sup> année, un stage en responsabilité à hauteur de 50 % du temps de travail en 2<sup>e</sup> année.

**Ces annonces rejoignent en partie les revendications de la FNEC FP-FO, en particulier celle d'un recrutement à Bac+3 et une formation sous statut de fonctionnaire stagiaire. Ce premier recul du ministère est à mettre au compte du combat acharné des collègues, avec la FNEC FP-FO, en défense des concours disciplinaires, du Statut, des postes, de la formation professionnelle sous statut.**

### Des propositions plus inquiétantes

Cependant, le ministère a aussi évoqué diverses mesures d'accompagnement de ces propositions qui seraient porteuses d'évolutions inquiétantes : détection des élèves qui auraient la « vocation » de devenir enseignants dès le lycée ; mise en place de licences « pluridisciplinaires » ; exigence pour les PE d'une « certification sur l'acquisition des fondamentaux » pour accéder au statut de fonctionnaire stagiaire ; « entrée progressive dans le métier » dès la licence avec des périodes de stage avec l'insertion obligatoire de « modules de sensibilisation » dans les licences.

### La FNEC FP-FO a rappelé ses revendications concernant les concours :

- abandon de la masterisation et abrogation de la loi Blanquer
- le retour au recrutement par concours au niveau licence (Bac + 4 pour les agrégés) avec une véritable formation sous statut

La FNEC FP-FO rendra compte de la suite des discussions, au cours desquelles elle continuera de porter ses revendications en défense des concours, du statut et des salaires.